



BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 17 mars 2026

Procès-Verbal N°9 / 2025-2026

PRESIDENT : Pierre BOURDET.

PRESENTS : Béatrice LATAPIE-BOULOC, Bernard BORG, Annie CLUZEL, Clarisse FERRER Patrick MARITAN.

EXCUSE : Grégory PASSENEAU.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

*Les décisions du Comité de Direction ou **du Bureau du District**, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

La réunion est ouverte par le Président à 18h30.

1- VALIDATION PV N°8 en date du 10/02/2026 :

Le PV N°8 en date du 10 février 2026 est validé par les membres du Bureau.

2- MODIFICATIONS DES PLACEMENTS :

Suite au courrier du Crédit Agricole, les choix des placements validés au CODIR N° 10 ont dû être révisés.

3- DOSSIER FFF / LFA :

Ce dossier conséquent a été présenté par le Président, le 17/03/2026 aux salariés et aux membres du Bureau du DAF.

L'ensemble des présentations est joint en annexe, de l'Annexe 1 à l'Annexe 6.

Ci-dessous un résumé synthétique :

■ Financement et soutien au Football Amateur :

- La FFF augmente fortement les aides (objectif 150 M€), via des dispositifs renforcés et conditionnés à des conventions financières.
- Les clubs bénéficient de nouveaux soutiens : FAFA renforcé, petits équipements, fonds d'urgence et aides spécifiques au football féminin.

■ Gouvernance Territoriale et Contrats d'Objectifs :

- Les Ligues et Districts doivent signer un contrat d'objectifs incluant Football féminin, jeunes et engagement sociétal.

■ Développement et protection de l'Arbitrage :

- En Occitanie, priorité au recrutement, à la formation, à la fidélisation et à la protection des arbitres.
- Un dispositif de valorisation récompense 10 à 40 ans d'ancienneté.
- Un plan national de caméras embarquées vise à sécuriser les terrains.

■ Structuration des antennes techniques :

- Les CTA voient une stabilisation des effectifs avec une organisation régionale ou locale renouvelée.
- L'ETR doit être modernisée : missions, recrutement, formation et répartition territoriale.

■ Réforme des pratiques jeunes :

- Le Football des enfants (U6–U13) est profondément rénové : formats adaptés, plus de jeu, sécurité et démarche éducative.

■ Encadrement technique et Formation :

- L'encadrement technique devient un axe fédéral majeur à horizon 2030, avec montée en compétences et obligation de traçabilité.

■ Projet Club et Professionnalisation :

- Le Projet Club devient la colonne vertébrale du développement territorial, avec un Label structuré en 5 niveaux (FFF → Club).
- Le programme *Tout-Terrain* vise à professionnaliser les acteurs des clubs.
- L'emploi en club est un levier clé pour augmenter les licenciés et l'adhésion aux dispositifs fédéraux.

■ Engagement sociétal et responsabilité :

- L'engagement sociétal devient stratégique : lutte contre violences, écologie, solidarité et féminisation.
- La plateforme « **J'ALERTE** » structure la lutte contre les VSS, violences et discriminations.
- Les clubs sont encouragés à contribuer à l'insertion professionnelle, au handicap et aux causes solidaires.
- Le Football doit réduire son empreinte carbone, adapter ses pratiques et optimiser ses infrastructures.

■ Féminisation du Football :

- Forte impulsion : dispositifs financiers, formations dédiées, FIA Féminines, tenues offertes et développement de la communication

► Pour répondre à l'ensemble de ces thématiques, la FFF propose la création d'un poste de Conseiller en développement associatif avec une aide financière conséquente pour soutenir les Districts dans la réalisation de cette embauche.

Les missions de ce Conseiller sont connues et axées vers l'accompagnement à la structuration de tous les clubs avec une présence concrète au sein de ceux-ci.

Le Bureau du District, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette embauche.

Il reviendra au CODIR de se prononcer et de valider ou pas, cette embauche.

En Conclusion : L'ensemble montre une transformation profonde du Football Amateur : plus inclusif, durable, professionnalisé et structuré.

4- **DOSSIER CONVENTION LOZERE / AVEYRON** :

Révision de la Convention qui sera envoyée prochainement à Giovanni PERRI.

5- CHOIX DES STADES DES DEMI-FINALES DE NOS COUPES :

Les Clubs qui se sont proposées pour recevoir les demi-finales sont prioritaires et seront retenus.

6- DIVERS :

Démission de Damien PRADALIER au CODIR. Le Bureau accepte cette démission et remercie chaleureusement Damien pour son engagement et investissement.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 20h40.

La Secrétaire Générale,

A blue ink signature, appearing to be 'B. Bouloc', written in a cursive style.

Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président,

A black ink signature, appearing to be 'P. Bourdet', written in a cursive style.

Pierre BOURDET.